



Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances  
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 12/08/2019

Affaire suivie par :

Julien CHERUBIN (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 34  
Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09  
Courriel : [driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France  
PJ : Bulletin du 29 juillet au 11 août 2019

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie



# Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 29 juillet au 11 août 2019

N°4

édité le 12/08/2019

## Synthèse

Depuis la mi-juin, les deux épisodes de canicule combinés à l'absence de précipitations ont entraîné une baisse de niveau de l'ensemble des cours d'eau. Malgré le soutien d'étiage des grands-lacs-réservoirs, de nombreuses stations sont vigilance, alerte ou alerte renforcée, voir même en crise. Les épisodes orageux ponctuels de ces deux dernières semaines ont permis de ralentir momentanément la baisse des niveaux de certains cours d'eau, sans pour autant inverser la tendance générale. Les précipitations prévues pour les prochains jours sont incertaines mais modérées. Elles pourraient apporter un répit sur certains cours d'eau ; les débits devraient globalement continuer à baisser sur la prochaine quinzaine.

## Grandes rivières

Les débits des grandes rivières sont assez stables voire en légère baisse depuis la mi-juin et certaines stations passent sous le seuil de vigilance comme la Seine à Saint-Fargeau (Sainte-Assise). La Marne bénéficie du soutien d'étiage par le lac-réservoir Marne (Lac du Der-Chantecoq), les débits sont globalement stabilisés au-dessus du seuil de vigilance. Les précipitations observées n'ont eu que des effets ponctuels sur les débits observés. Peu de changements sont prévus pour les jours à venir.

Sur 7 stations, on compte :

- 5 stations en vigilance : Creil sur l'Oise, Pont-sur-Yonne sur l'Yonne, Saint-Fargeau, Alfortville et Vernon sur la Seine.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

## Petites rivières

La sécheresse que connaît la région depuis plus d'un mois a entraîné une diminution rapide et importante des débits de la majorité des rivières. Les orages parfois forts du début de mois d'août n'auront eu que peu d'impacts car la majorité des petites rivières a déjà presque retrouvé ses faibles débits. Seules exceptions, le Loing où les débits à Episy sont remontés ainsi que le Réveillon à la Jonchère et l'Ysieux à Viarmes.

Sur 21 stations, on compte :

- 5 stations en vigilance : Ballancourt sur l'Essonne, Episy (Loing) sur le Loing, Episy (Lunain) sur le Lunain, Beynes sur la Mauldre, Aulnay-sur-Mauldre [Centre] sur la Mauldre, Congis [Gué à Tresme] sur la Théroüanne, Villebon-sur-Yvette sur l'Yvette.
- 6 stations en alerte : Pommeuse sur le Grand Morin, Morsang-sur-Orge sur l'Orge, Montmirail sur le Petit Morin, Saint-Cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde, La Jonchère sur la Rémarde et Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur.
- 2 stations en alerte renforcée : Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne, Nesles-la-Vallée sur le Sausseron.
- 1 station en crise : Pont-sur-vanne sur la Vanne

## Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale, à part Buhy où le seuil d'alerte a été franchi.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 1 piézomètre en alerte : Buhy (nappe de la craie du Vexin Français).
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Prochain bulletin d'étiage le 27 août 2019

Flashcode du bulletin



## SOMMAIRE

Situation des rivières .....	p.3
Carte de suivi de l'étiage .....	p.3
Débits des rivières .....	p.4
Evolution des débits journaliers .....	p.5
Situation des nappes .....	p.7
Etat des piézomètres.....	p.7
Carte de suivi de l'état piézométrique .....	p.7
Evolution des piézomètres .....	p.8

# Situation des rivières

## Carte de suivi de l'étiage Situation du 12/08/2019



### Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie

# Débit des rivières

## Tableau des débits

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 29/07	Situation 12/08	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	40 le 05/08/2019			
Oise	Creil	32	25	20	17	27 le 06/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	57 le 03/08/2019		Vigilance	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	60 le 03/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	91 le 03/08/2019			
Seine	Vernon	170	131	113	100	141 le 04/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	18 le 06/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Petites rivières :									
Avre	Acon (*)	1.20	1.00	0.76	0.65	1.45 le 29/07/2018			
Essonne	Boulancourt (**)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.30 le 09/08/2019		Alerte	
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	5.1 le 01/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.0 le 03/08/2019	Alerte	Alerte	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	4.2 le 05/08/2019	Alerte	Vigilance	
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.24 le 07/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.41 le 05/08/2019		Vigilance	
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	0.94 le 05/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.3 le 05/08/2019	Alerte	Alerte	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.16 le 08/08/2019	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.44 le 29/07/2019	Alerte	Alerte	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.19 le 05/08/2019	Alerte	Alerte	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.018 le 04/08/2019	Alerte renforcée	Alerte	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.006 le 30/07/2019	Alerte	Alerte	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.23 le 05/08/2019	Vigilance	Alerte renforcée	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.33 le 05/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	1.88 le 06/08/2019	Alerte renforcée	Crise	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.54 le 04/08/2019			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.089 le 05/08/2019			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.072 le 05/08/2019	Alerte renforcée	Alerte	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.41 le 05/08/2019		Vigilance	
Stations non réglementaires (***) :									
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.13 le 04/08/2019	Alerte	Alerte	
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	0.81 le 04/08/2019	Vigilance	Vigilance	

- (\*) station gérée par la DREAL Normandie  
 (\*\*) station gérée par la DREAL Centre  
 (\*\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine  
 V seuil de vigilance  
 A seuil d'alerte  
 AR seuil d'alerte renforcée  
 CR seuil de crise

**Indice de confiance** : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

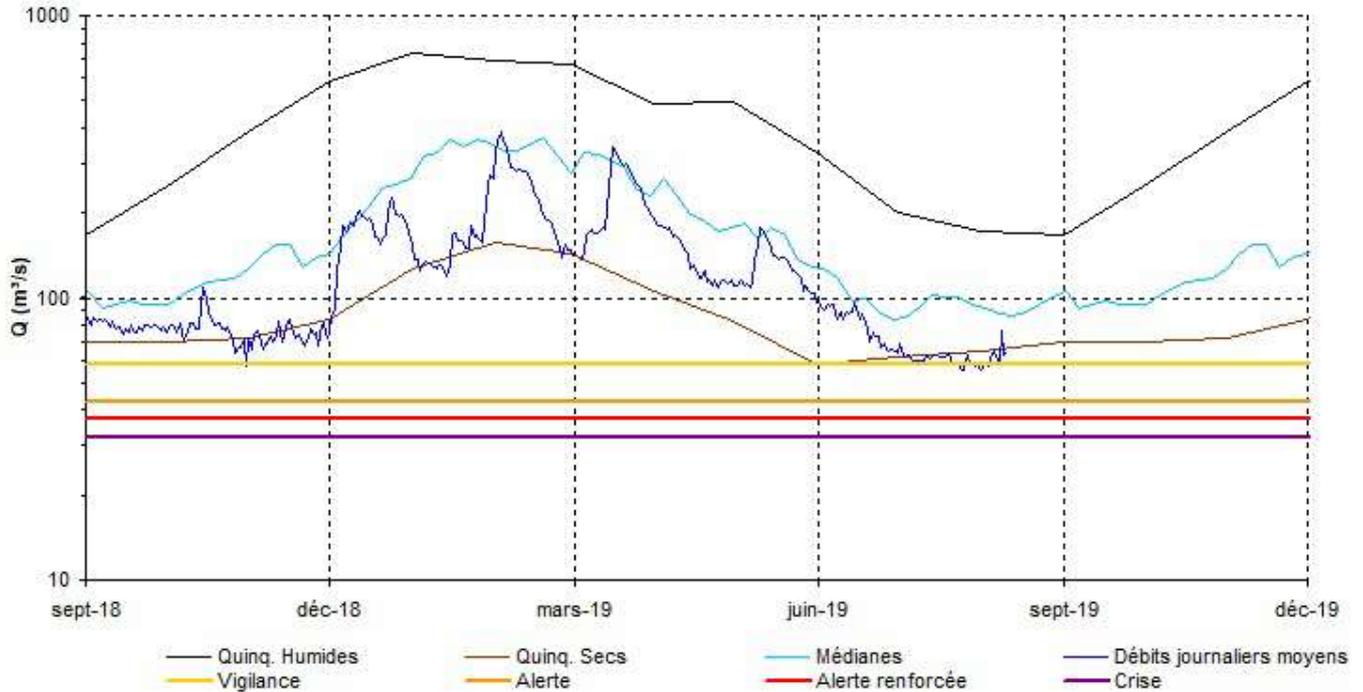
- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

# Evolution des débits journaliers depuis septembre 2017 pour quelques stations représentatives

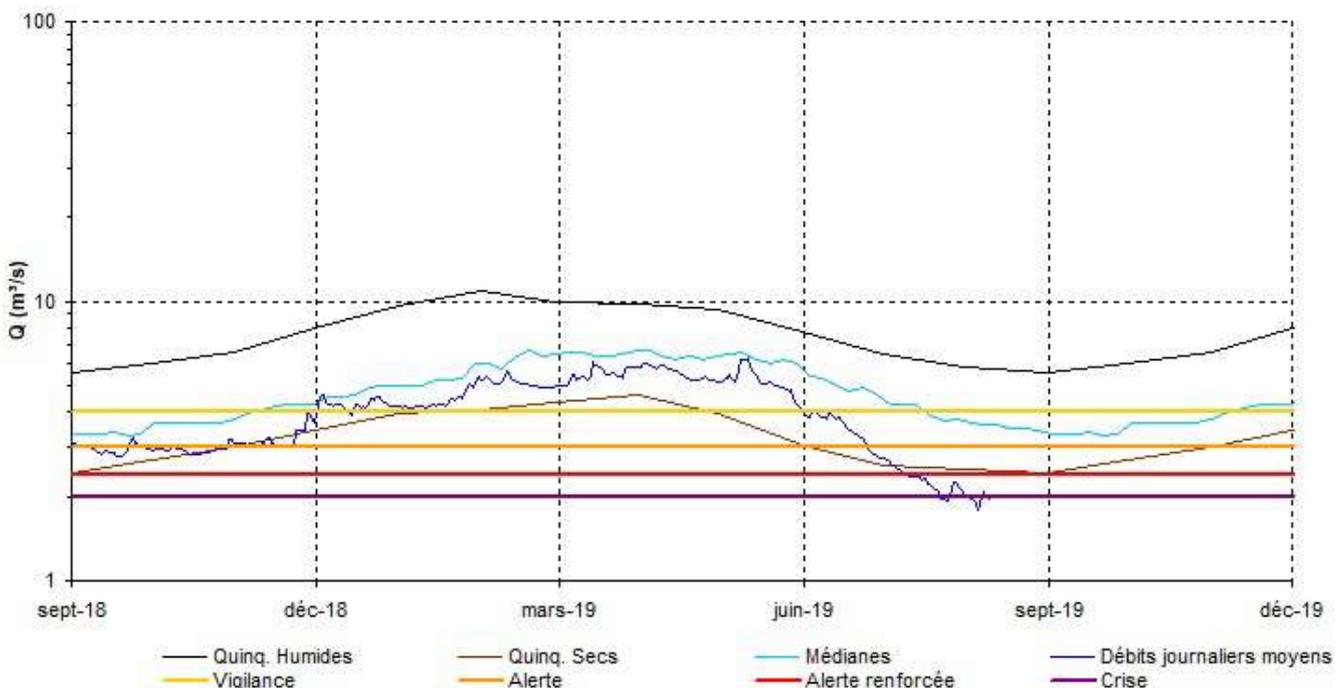
## La Seine à Saint-Fargeau (Sainte-Assise)

Les débits de la Seine à Saint-Fargeau sont de manière générale en baisse depuis le mois de juin franchissant le seuil de vigilance. Les épisodes de pluies de ces deux dernières semaines ont fait repasser les débits au dessus du seuil de vigilance, mais ceux-ci sont à nouveau en baisse. Les prévisions météorologiques pour les jours à venir ne sont pas de nature à inverser la tendance.



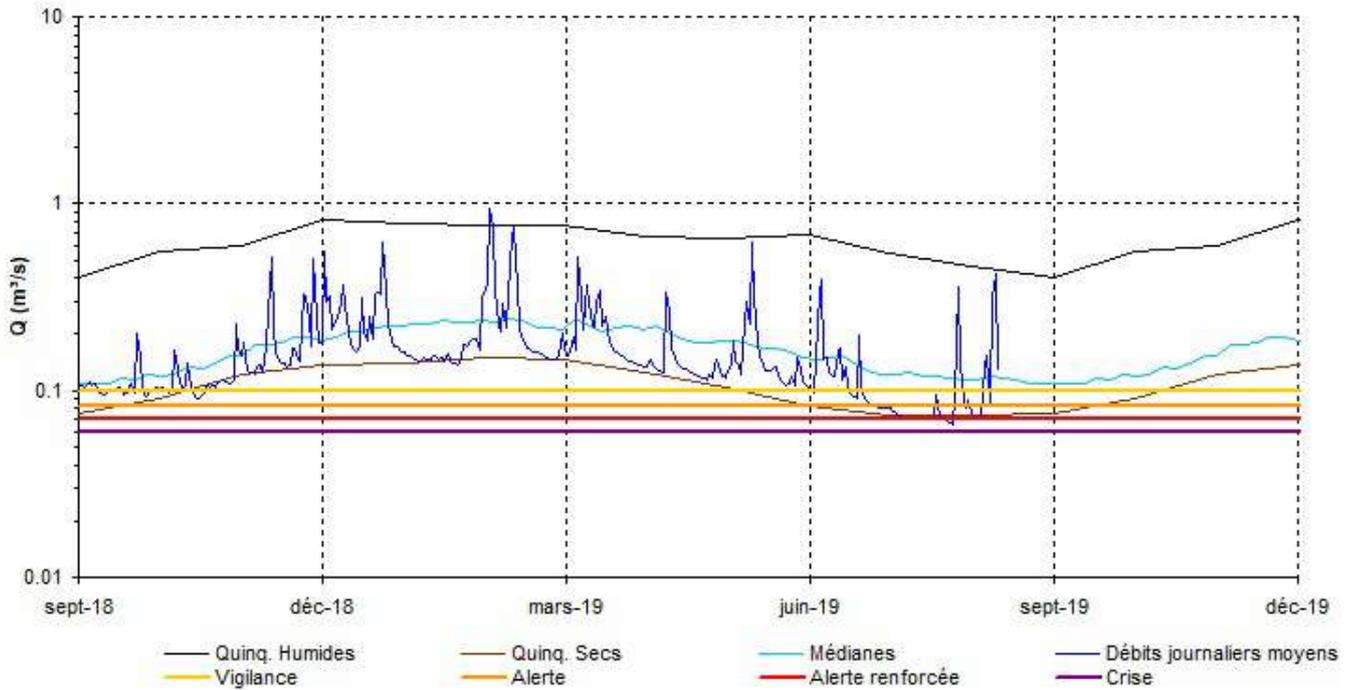
## La Vanne à Pont-sur-Vanne

Depuis le mois de mai, les débits de la Vanne à Pont-sur-Vanne sont en constante baisse, allant jusqu'à franchir le seuil d'alerte de crise. Malgré les précipitations des dernières semaines, les débits sont de nouveau à la baisse. Cette tendance devrait se poursuivre.



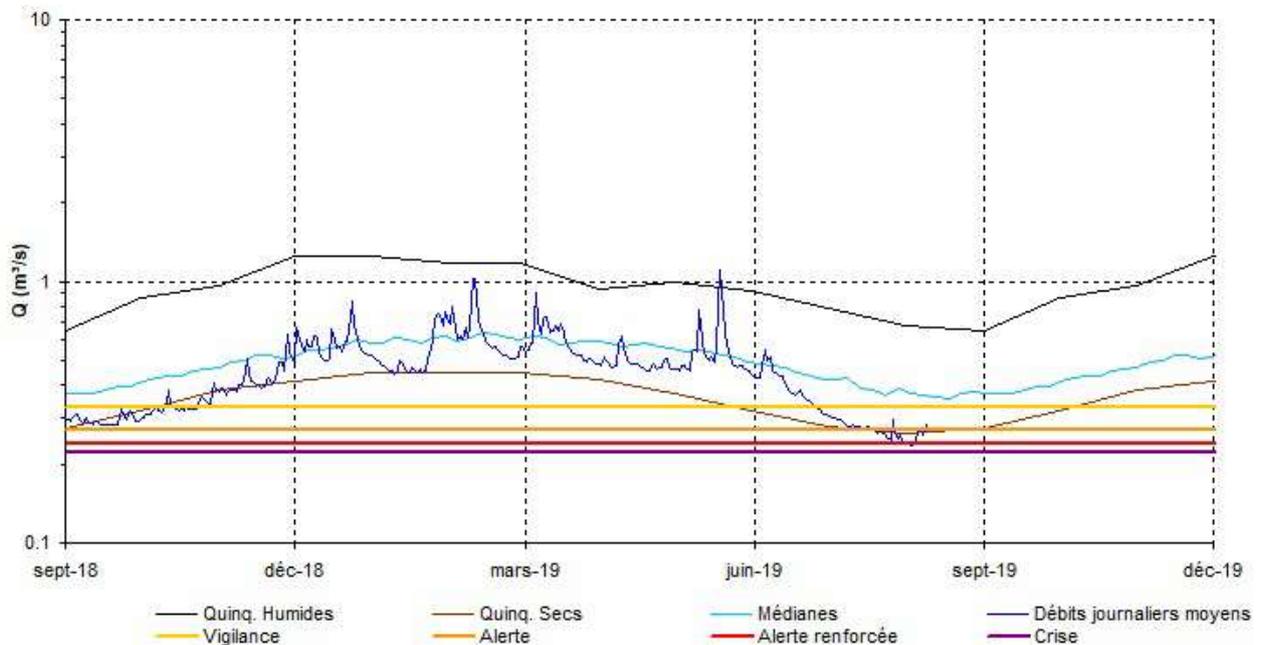
## L'Ysieux à Viarmes [Moulin de Bertinval]

L'Ysieux a subi sur la dernière quinzaine plusieurs séries d'orages qui ont fait remonter les débits. Sauf nouvelles précipitations significatives, une baisse rapide devrait être constatée.



## Le Sausseron à Nesles-la-Vallée

En raison de problèmes technique corrigés durant la dernière quinzaine, les débits ont été revus à la baisse pour le mois de juillet. Les quelques précipitations de ces dernières semaines ont stabilisé les débits qui pourraient de nouveaux repartir à la baisse sauf nouvelles précipitations significatives.



# Situation des nappes

## Etat des piézomètres

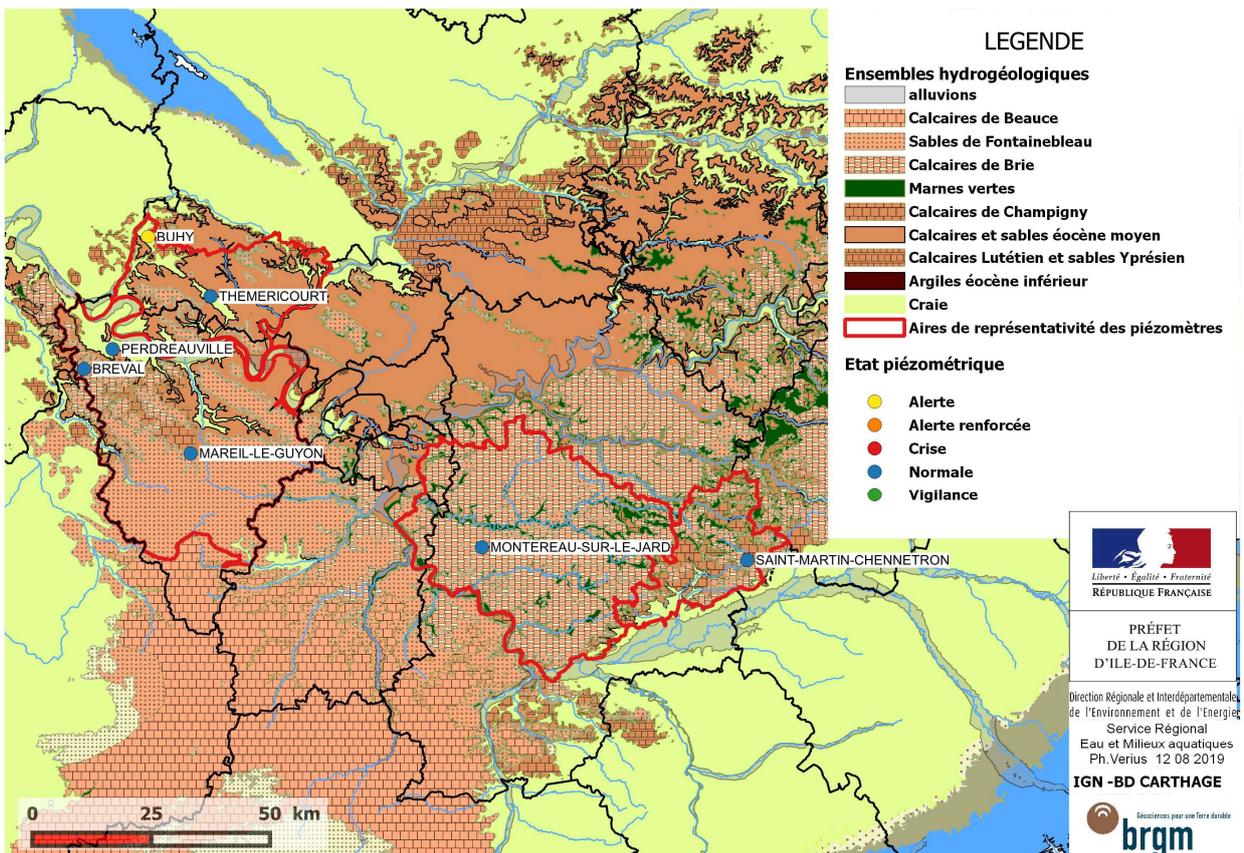
### Tableau des tendances

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Alerte
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chenneutron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale

## Carte de suivi de l'état piézométrique

### Carte du bassin concerné



# Etat des piézomètres

## Nappe de la craie du Vexin Français

### Buhy



Remarque : un bug d'affichage du site internet ADES ne permet pas de mettre le graphique de Buhy qui passe sous son seuil de vigilance à jour.

### Théméricourt

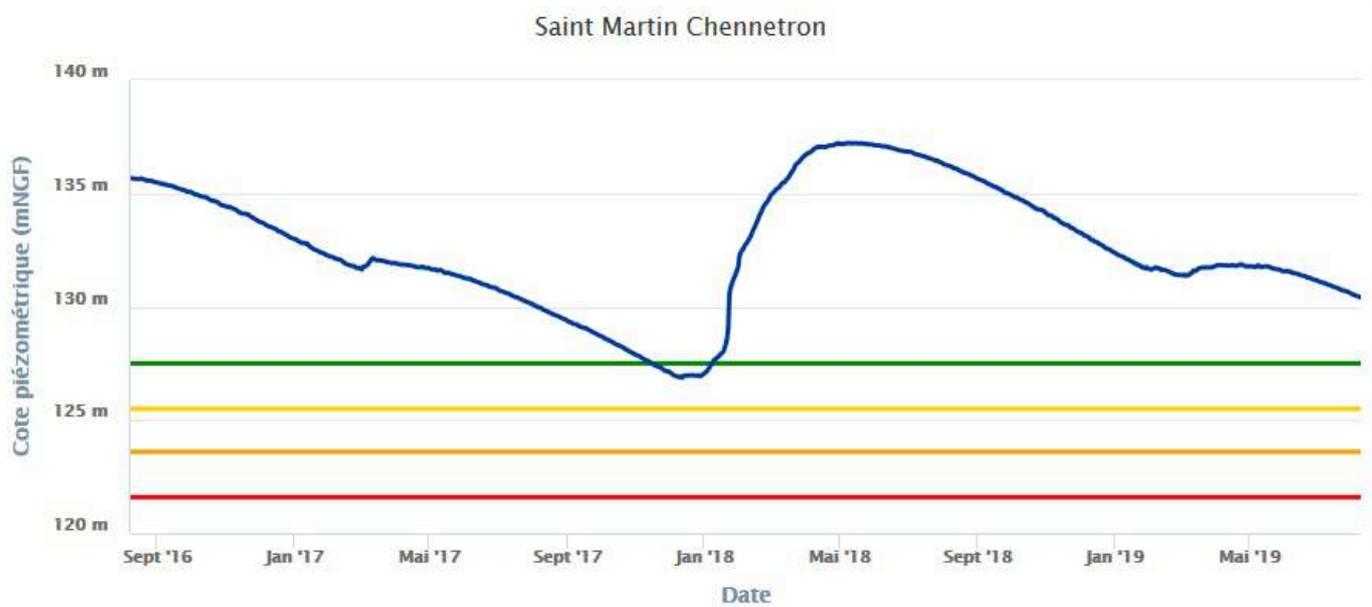


# Nappe du Champigny en Brie

## Montereau-sur-le-Jard

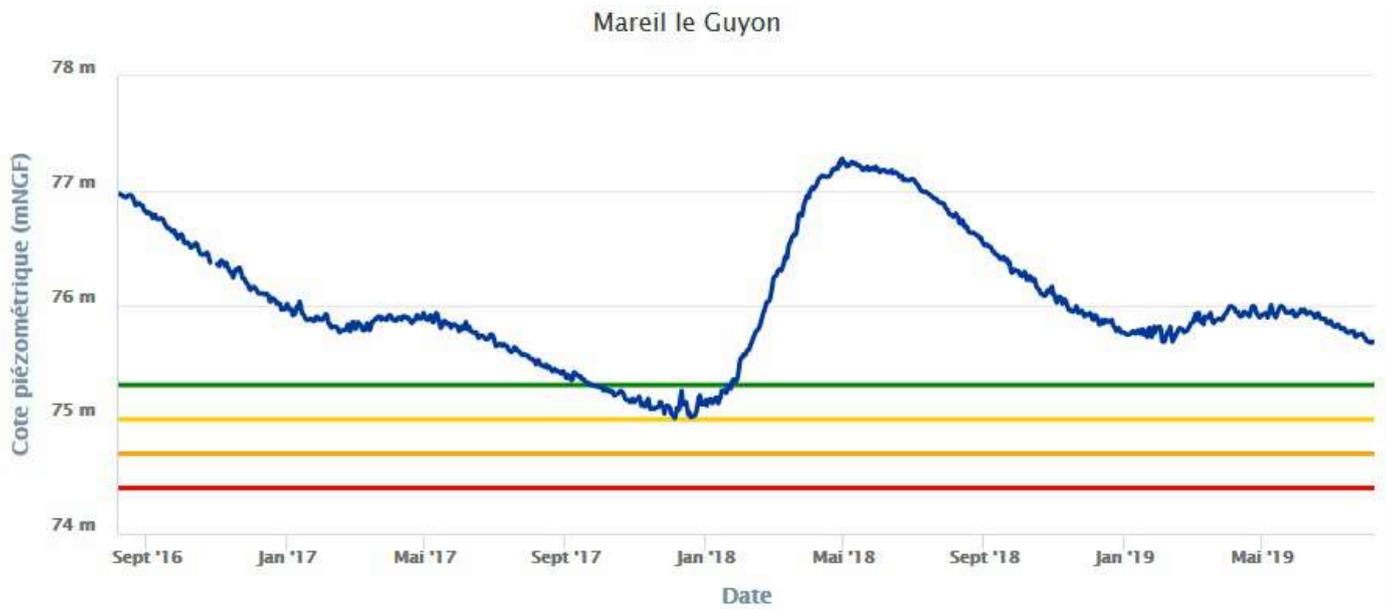


## Saint Martin Chennetron



# Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

## Mareil le Guyon

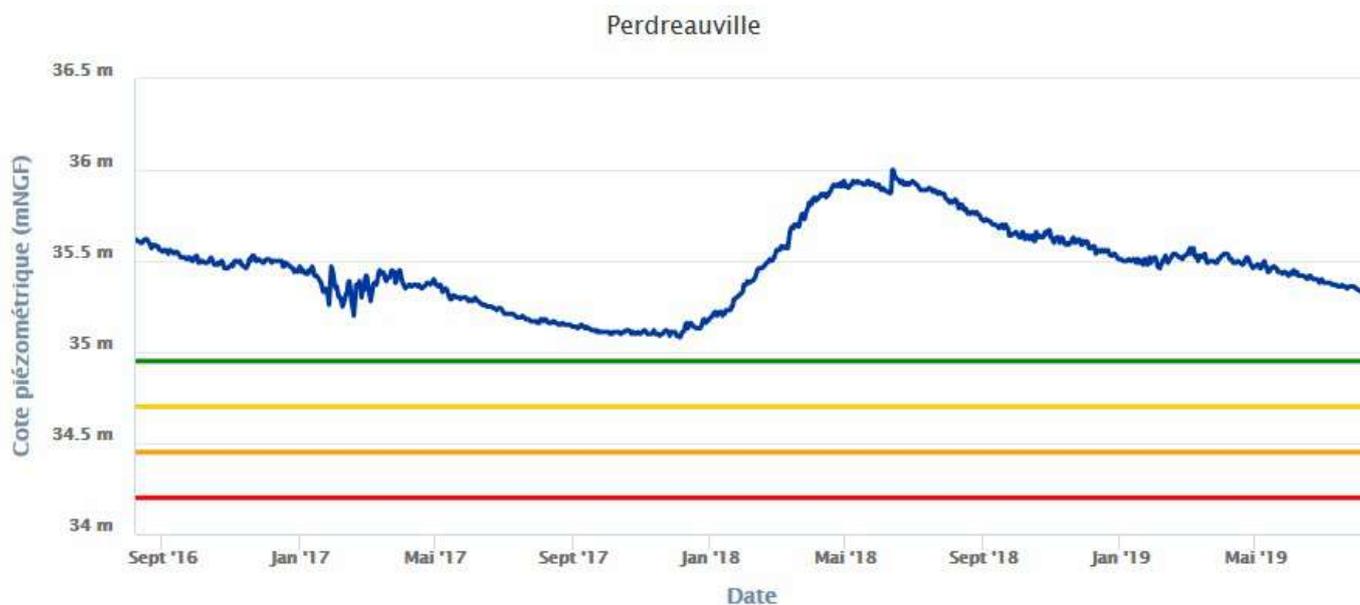


## Bréval



# Nappe de la craie du Mantois

## Perdreauville



### L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

### L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

### Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

### Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

### Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

[driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)



Prochain bulletin d'étiage le 27 août 2019